



COMPTE-RENDU DU C.A DU 09 Décembre 2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Président Jean DESTRUHAUT.

Délégués du C.A présents : Françoise BEHERETCHE, Marie France DE ZANET, Jean DESTRUHAUT, Hubert DOSBA, Françoise LAMARQUE, Georges LOUBEYRES,

Délégués du C.A excusés : Jean Jacques LARTIGAU, Francis LEDOUX,.

Délégués du C.A absents : Alain GIRARD, Christophe PECHAMBERT, Yves PICARD, Anne RAQUIN CORNE.

Responsables d'Antennes présents : Romain ARDILLER, José LABORIE, Jean Claude LASSALLE-BAREILLES, Dany LICARD, Salvador SALVADOR.

Responsables d'Antennes excusés : Marie Claude GARCIA,

1. POINT SUR L'ORGANISATION DE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A/H1N1 :

Chaque Antenne fait le compte-rendu de la participation des secouristes dans son centre de vaccination. Peu de problèmes rencontrés sauf dans les grands centres où les secouristes sont peu employés. Ceci est probablement dû à une communication limitée entre les Chefs de Centre et les Responsables des Antennes concernées.

Un débat est lancé suite à la réception de la lettre référencée YC/TG n°09-253 du Président de la FNPC concernant la convention nationale signée entre le Ministère de l'intérieur et la FNPC. Cette convention précise que, sauf cas particulier, le principe de la réquisition individuelle ne sera plus mis en œuvre, mais que nos actions s'établiront sur les bases de concours.

Au titre de l'agrément national de sécurité civile de la FNPC, un financement public permettant de couvrir les frais d'engagement de nos bénévoles est en place. Les montants forfaitaires alloués par heure d'engagement nous seront communiqués ultérieurement.

Les heures de présence réelles des secouristes dans les centres de vaccination devront parvenir à Marie France de Zanet afin qu'elle renseigne e-brigade. La FNPC informe journalièrement le Ministère de l'intérieur suite à la remontée de ces informations. Ces éléments serviront également à l'indemnisation des Antennes par la voie FNPC/ADPC.

Les secouristes désirant continuer leur activité sous le régime de réquisition de la préfecture le feront à titre individuel (cas particulier) et ne pourront être pris en compte par la FNPC. Ceci doit rester exceptionnel.

Les avis étant partagés sur les indemnisations, un vote pour appliquer la convention de la FNPC est réalisé.

Sur 11 membres présents, 8 se prononcent pour l'application de la convention FNPC et 3 sont contre.

L'ADPC appliquera donc cette convention à compter du 10 décembre 2009. Un courrier est adressé à la Préfecture.

2. BILANS DE FIN D'ANNEE :

Le Président remet aux Responsables d'Antenne les formulaires pour lui faire remonter les éléments nécessaires avant le 04 janvier 2010 pour réaliser ces bilans (financier, participations 9% FNPC, 10% ADPC, DPS, formations).

Les PV des formations continues des secouristes, comme il avait été demandé en septembre, devront être renvoyés à Jean DESTRUHAUT avant le 20 décembre pour terminer le dossier à envoyer à la Préfecture.

Le Président annonce qu'au cours de l'année 2010 il passera dans chaque Antenne pour vérifier leurs pratiques de fonctionnement pour l'établissement des DPS, l'entretien du matériel, la mise en œuvre des formations, l'archivage des différents dossiers, la comptabilité.

3. UTILISATION OBLIGATOIRE DU LOGICIEL E-BRIGADE :

En application de la note FNPC référence LL/TG/ n° 09-138, il est demandé à toutes les ADPC de renseigner les bases de données des personnels et des matériels à compter du 01/11/2009 et à compter du 01/01/2010 d'utiliser le logiciel pour la gestion des DPS. Ceci nous permettra de bénéficier des assurances fédérales des adhérents et des biens ainsi que de l'assurance Responsabilité Civile. De plus, les bilans de fin d'année des effectifs et des moyens seront grandement facilités.

Jean DESTRUHAUT demande aux Responsables d'Antennes de renseigner la base de leurs matériels avant la fin de l'année.

Il est remis en séance aux Responsables d'Antenne les procédures de connexion à e-brigade et à l'intranet rédigées par Francis LEDOUX et Paul ESPINASSE. Pour la première connexion à e-brigade demander le mot de passe au Président pour les non abonnés à internet.



4. **ASSEMBLEE GENERALE ADPC 2010 :**

Elle aura lieu le samedi 20 mars 2010. L'Antenne de TARTAS a réservé la salle pour permettre la gratuité de l'utilisation. L'animation est retenue.

La Commission animation est chargée de préparer cette assemblée.

5. **VŒUX 2010 :**

Les vœux 2010 seront présentés par le Président le 23 janvier 2010 à Tartas. La Commission Animation préparera cette réception.

Le Conseil d'Administration, les secrétaires et les trésoriers des Antennes seront invités.

6. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Affectation du don du Parti Socialiste :

Le matériel prévu dans le devis est acheté et disponible pour utilisation lors de besoin.

Lettre de Soustons pour proposer la participation de la Protection Civile aux novilladas :

Jean Claude LASSALLE-BAREILLES a fait parvenir une proposition de lettre pour les Présidents des Comités des Fêtes et des Péñas. Cette proposition sera corrigée avant envoi aux Communes susceptibles d'être intéressées.

Equiperment des communes en défibrillateurs :

Un courrier a été adressé à l'Association des Maires des Landes pour proposer notre concours à la formation des utilisateurs. Le Président de l'AML nous fait savoir qu'une convention est passée avec les Sapeurs Pompier pour assurer ces formations.

Nous pouvons à titre particulier proposer nos services aux Maires des petites communes. Ils prendront une décision locale. Si c'était le cas, nos prestations seront gratuites et réalisées par nos moniteurs, conformément à l'arrêté NOR SASP0926411A du 6 novembre 2009.

Formation des moniteurs :

Sur 5 candidats présentés, 4 ont été reçus.

Lorsqu'une Antenne présente un candidat, bien vérifier qu'il est au niveau afin de limiter les échecs.

Formation Continue des moniteurs :

Bonne participation, 29 sur 32 convoqués, avec des malades parmi les absents.

Manœuvre départementale :

Elle s'est déroulée à Vieux Boucau le 7 novembre. 50 secouristes ont participé. Toutes les Antennes étaient représentées. Merci à l'Antenne de Soustons et aux instructeurs pour la préparation et la réalisation.